



*Au service des  
peuples des nations*

# **CHECKLIST** pour **l'intégration du genre** dans le nouveau modèle de financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Programme des Nations Unies pour le développement







*Au service des  
peuples des nations*

# Checklist pour l'intégration du genre dans le nouveau modèle de financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

## REMERCIEMENTS

Cette checklist a été préparée par Felicity Daly, avec le concours de Susana T. Fried, Deena Patel et Caitlin Boyce. Des remerciements particuliers vont à Nigel Coulson, Tyler Crone, Robin Gorna, Caitlin Kelly, Milena Prvulovic, Motoko Seko, Kelly Starceвич, Douglas Webb et la Division sur l'égalité entre les sexes et la diversité de l'ONUSIDA pour leurs contributions judicieuses.

One United Nations Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis

Site Web : <http://www.undp.org/>

### AVIS :

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies, notamment du PNUD, ou de ses États membres.

Conception : Createch Ltd.



# Table des matières

Points clés de la checklist .....	5
I. Justification .....	9
II. Contexte .....	10
III. Nouveau modèle de financement : des opportunités de mobilisation .....	12
IV. Checklist.....	15
V. Suivi et évaluation des performances.....	23
VI. Conclusion.....	25
Annexe A : Exemples d'interventions citées dans la stratégie en matière d'égalité entre les sexes du Fonds mondial.....	26
Annexe B : Exigences relatives à l'admissibilité des instances de coordination nationale et normes minimales adoptées par le Fonds mondial .....	27
Notes finales .....	29





# Points clés de la checklist

Cette checklist a été préparée afin qu'une plus grande attention soit accordée au genre dans la mise en œuvre de programmes soutenus par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial), grâce au déploiement du nouveau modèle de financement (NMF) du Fonds mondial. Chaque étape du nouveau modèle de financement doit s'accompagner de mesures spécifiques pour prendre en compte le genre dans la riposte au VIH lors de l'élaboration et la mise en œuvre de subventions. La checklist énonce des mesures spécifiques, ainsi que des exemples à l'appui des efforts d'intégration du genre dans tous les programmes du Fonds mondial.

Le nouveau modèle de financement, lancé en 2013, comporte huit étapes :

1. Renforcement des plans stratégiques nationaux
2. Alignement du processus du Fonds mondial sur le dialogue existant avec le pays
3. Élaboration et présentation d'une note conceptuelle
4. Examen indépendant des notes conceptuelles par le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) aux fins de recommandations à l'intention du Comité d'approbation des subventions (CAS)
5. Détermination des plafonds budgétaires par le Comité d'approbation des subventions
6. Élaboration des subventions
7. Approbation des subventions par le Comité d'approbation des subventions
8. Approbation des subventions par le Conseil d'administration du Fonds mondial.

Alors que cette checklist souligne l'importance du processus de dialogue avec le pays, le plan stratégique national (PSN) pour le VIH est également une composante essentielle. Plus ce programme de promotion de l'égalité entre les sexes est intégré dans le PSN, plus il pourra effectivement faire partie intégrante du processus du Fonds mondial. En outre, mieux l'organisme national responsable de la gestion du processus de soumission auprès du Fonds mondial, c.-à-d. l'instance de coordination nationale (ICN), comprend les dimensions de la sexospécificité et des droits de la personne dans l'infection au VIH, plus il portera une attention soutenue à ces problèmes. Même si cette checklist est axée sur le VIH, la plupart de ses éléments peuvent également s'appliquer à la tuberculose et au paludisme.

La checklist comprend 22 rubriques, résumées comme suit :

**1. Renforcement des plans stratégiques nationaux et rôle de l'instance de coordination nationale**

- L'analyse du plan stratégique national comprend une évaluation de l'aspect genre
- Les besoins et les droits des femmes et des populations clés sont représentés dans l'instance de coordination nationale

**2. Alignement du processus du Fonds mondial sur le dialogue existant avec le pays**

- Le processus repose sur une large représentation de toutes les parties prenantes, notamment le gouvernement, la société civile et les femmes vivant avec le VIH
- Le dialogue est instauré dans l'optique de refléter une grande diversité de perspectives, notamment celles de personnes vivant avec le VIH ou affectées par cette maladie et celles de populations clés, en accordant une attention particulière à la situation des femmes
- Les dimensions sexospécifiques sont reflétées dans le rapport sur le dialogue

**3. Élaboration et présentation d'une note conceptuelle**

- L'évaluation / l'analyse de l'aspect genre est terminée
- La note conceptuelle comprend des recommandations pour renforcer l'attention sur les dimensions sexospécifiques des trois maladies
- Une demande d'investissement a été faite pour l'intégration de programmes tenant compte des sexospécificités dans le plan stratégique national
- Une attention particulière a été accordée aux besoins et aux droits des femmes et des filles
- La note conceptuelle est axée sur l'inégalité entre les sexes, en tant que déterminant de la vulnérabilité des femmes et des hommes, des jeunes filles et des jeunes garçons et autres populations clés
- Une approche intégrant le genre a été appliquée dans les politiques et les plans relatifs à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien
- Les liens entre la violence sexiste et le VIH sont abordés quand nécessaires

**4-5. Examen indépendant des notes conceptuelles par le Comité technique d'examen des propositions ; détermination des plafonds budgétaires par le Comité d'approbation des subventions**

- Un promoteur de haut niveau a été désigné pour veiller à ce qu'il soit accordé une attention permanente aux dimensions sexospécifiques des trois maladies
- Le gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial (basé à Genève) fait preuve d'une compréhension de la perspective sexospécifique et des programmes recommandés
- Des relations ont été établies et entretenues entre le gestionnaire de portefeuille du Fonds et les organisations de femmes





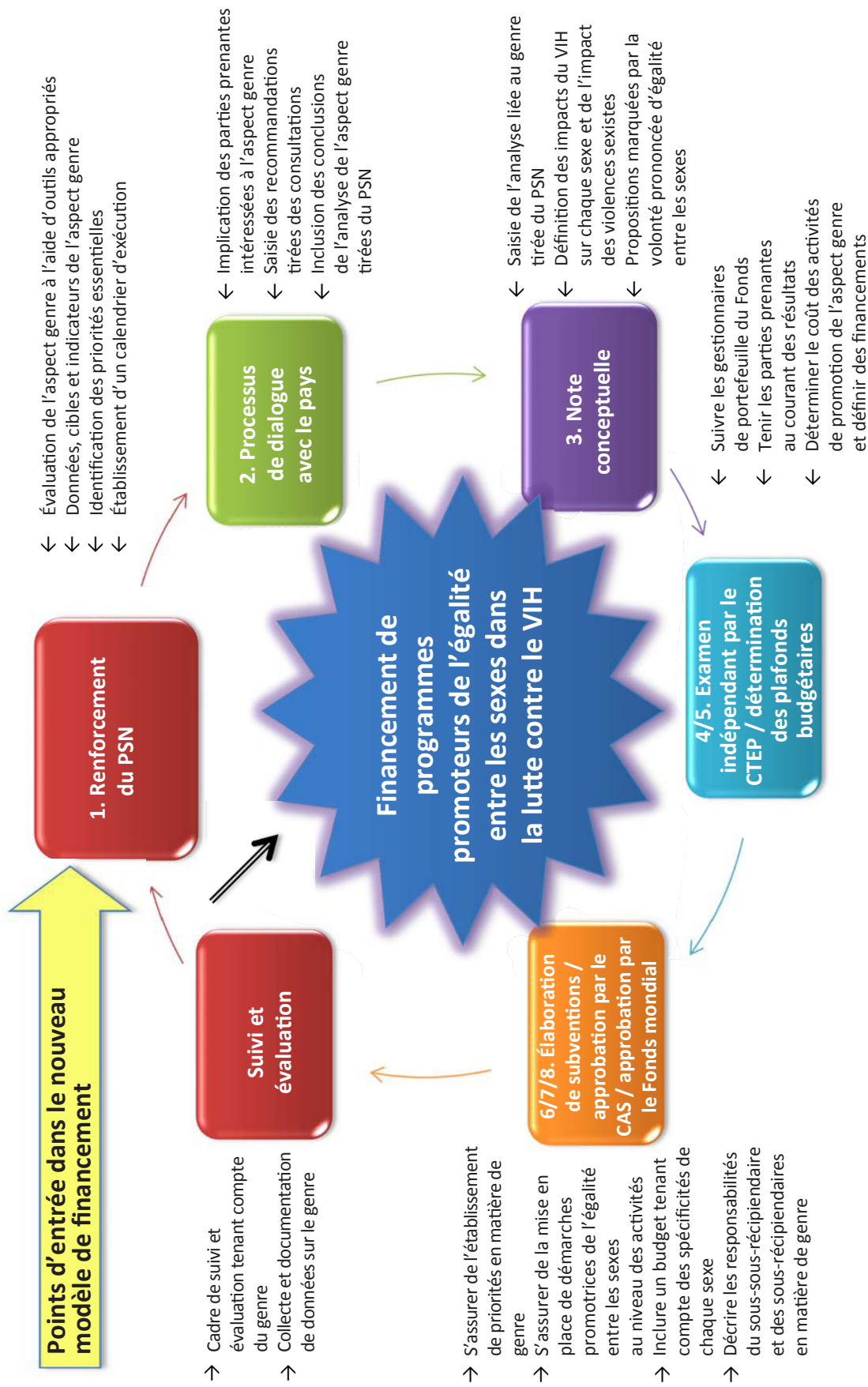
- Un processus a été mis en place pour assurer la diffusion de l'information sur les résultats de la négociation aux principales parties prenantes intéressées aux questions de l'aspect genre
- Un budget suffisant a été alloué à la mise en œuvre de mesures jugées prioritaires pour répondre aux dimensions sexospécifiques du VIH

**6–8. Élaboration des subventions ; approbation des subventions par le Comité d'approbation des subventions ; approbation des subventions par le Conseil d'administration du Fonds mondial**

- Les résultats et les activités tenant compte du genre ont été intégrés dans l'accord
- Des opportunités ont été créées pour encourager une plus grande participation des organisations de femmes vivant avec le VIH ou affectées par cette maladie, ainsi que des organisations de protection de la santé et des droits des femmes, à titre de sous-réceptaires et de sous-sous-réceptaires
- Le budget comprend des ressources allouées en fonction des besoins et des vulnérabilités propres au genre
- Le soutien à la mise en œuvre comprend une assistance technique continue, avec une expertise sensible au genre lors de la mise en œuvre
- Des plans ont été établis pour tenir compte de la possibilité que le principal réceptaire, le sous-réceptaire ou le sous-sous-réceptaire n'aient pas les capacités suffisantes pour mettre en œuvre des programmes tenant compte des sexospécificités



# ✓ Checklist sur le genre pour le nouveau modèle de financement



Adapté de : Le Fonds mondial, « Unpacking NFM Process for Maximizing Opportunities for Gender Programming », Global Fund, Genève, 2013, <http://women4g.org/wp-content/uploads/2013/10/engendering-NFM.pdf>.

# I.

## Justification

Cette checklist a été élaborée pour contribuer à l'intégration de composantes promotrices de l'égalité entre les sexes dans la mise en œuvre de programmes soutenus par le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial), en accentuant le déploiement du nouveau modèle de financement du Fonds mondial. Même s'il est axé sur le VIH, nombre de ses éléments peuvent être repris pour la tuberculose et le paludisme. La checklist énonce des mesures spécifiques et des exemples pour garantir que les dimensions sexospécifiques du VIH soient prises en compte dans toutes les phases des programmes.

L'égalité entre les sexes est une composante essentielle du travail du PNUD sur le VIH, la santé et le développement. Elle est au centre des trois piliers du « Plan stratégique du PNUD : 2014–2017 » : des axes de développement durable, une gouvernance démocratique inclusive et effective et un renforcement de la résilience. En outre, elle met en évidence le rôle crucial de la réduction des inégalités et de l'exclusion dans le développement humain durable, en se basant sur les résultats d'une croissance inclusive et d'un accès universel aux services de base.<sup>1</sup> Elle est également conforme au rôle que joue le PNUD dans le programme conjoint des Nations Unis pour le sida, où, aux côtés du FNUAP et d'ONU-Femmes, le PNUD met en commun les efforts inter-agences pour répondre aux besoins des femmes et des filles relatifs au VIH et combattre les violences sexistes.



## II.

# Contexte

À l'échelle mondiale, les femmes représentent 52 % de toutes les personnes vivant avec le VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et, pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne, cette proportion s'élève à 57 %.<sup>2</sup> Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans contractent le VIH à un taux deux fois plus élevé que les jeunes hommes et représentent 21 % des nouvelles infections au VIH. Moins de 30 % des jeunes femmes ont une connaissance détaillée et exacte des mécanismes de transmission du VIH.

Il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux facteurs complexes contribuant à la vulnérabilité des femmes et des filles, pour examiner la corrélation entre les normes sexuelles et le VIH ainsi que les besoins et les droits des populations clés (notamment des femmes au sein des populations clés). Promouvoir, de manière efficace, l'égalité entre les sexes et les droits de la personne est un objectif important en soi. Cette action est également essentielle pour formuler des ripostes au VIH équitables, fondées sur les faits et efficaces. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, intitulé « **Unis pour en finir avec le sida : atteindre les objectifs de la Déclaration politique de 2011** » indique que, même si de grands progrès ont été accomplis dans la prévention du VIH, des écarts persistent, lesquels continuent de saper les initiatives nationales de lutte contre le sida. Au nombre de ceux-ci figurent « des lois répressives, l'inégalité entre les sexes, la violence à l'égard des femmes et d'autres violations des droits de la personne... , ainsi que la diminution des financements [qui] risque de mettre en péril la capacité à élargir l'accès aux services en rapport avec le VIH et à pérenniser les progrès accomplis au cours des années à venir ». <sup>3</sup> **Des écarts subsistent également dans la collecte et/ou l'utilisation des données ventilées par sexe et par âge, alors même que ce type d'information est indispensable à la conception et la mise en œuvre d'interventions stratégiques qui abordent les dimensions sexospécifiques du VIH (ainsi que de la tuberculose ou du paludisme).**<sup>4</sup>

Le Fonds mondial est devenu une source d'appui appréciable pour les interventions prenant en compte le genre et promotrices de l'égalité entre les sexes dans la lutte contre le VIH. En 2008, le Fonds mondial a adopté une « **stratégie en matière d'égalité entre les sexes** » (SEG),<sup>5</sup> destinée à : intensifier les services et les interventions qui réduisent les risques et la vulnérabilité à l'infection relatifs au sexe, réduire l'incidence de la morbidité pour les personnes les plus exposées, atténuer l'impact des trois maladies et répondre aux inégalités et discriminations structurelles.<sup>6</sup> Mais il apparaît clairement que l'intégration systématique du genre dans les subventions et les processus du Fonds mondial nécessite un engagement fort et des investissements stratégiques mieux ciblés.<sup>7</sup>

La checklist reprend les procédures formulées dans le nouveau modèle de financement du Fonds mondial et s'aligne également sur la mise en œuvre intensifiée de la stratégie en matière



d'égalité entre les sexes. Elle émet des suggestions quant au « spectre des attitudes en matière d'intégration du genre »<sup>8</sup> (voir le Tableau 1). Par « **Programmes intégrant le genre ou tenant compte des sexospécificités** », on entend les programmes qui considèrent le genre comme un déterminant social affectant tous les groupes dans le contexte du risque et de la vulnérabilité au VIH. Le désir de remédier à l'inégalité entre hommes et femmes exige d'autres interventions plus poussées susceptibles de faire évoluer des relations de pouvoir inégales et donner naissance à des communautés accordant un traitement équitable aux hommes et aux femmes, et plus respectueuses des droits de la personne (c.-à-d. des **programmes promoteurs de l'égalité entre les sexes**). Ces derniers nécessitent de s'intéresser aux racines structurelles de l'inégalité entre les sexes, et plus particulièrement à la discrimination envers les femmes. Ces aspects sont au cœur même des questions sur la lutte contre le VIH, les droits de la personne et d'autres défis associés au développement ainsi que, de façon plus générale, des pratiques discriminatoires et de la répartition inéquitable du pouvoir.

**Tableau 1 : Spectre des attitudes en matière d'intégration du genre**

Type d'intervention	Impact	Exemple
<b>Posture négative ou neutre au regard du genre</b>	Ne prend pas en considération la différence des besoins ou des situations des hommes et des femmes, des filles et des garçons. Aggrave ou renforce les inégalités ou les normes sexospécifiques.	Manque de données ventilées en raison du refus de reconnaître que les programmes et les politiques ont des répercussions différentes sur les hommes et les femmes.
<b>Posture reconnaissant le genre ou tenant compte des sexospécificités</b>	Reconnaît les différences des rôles et des contributions en raison du sexe, tient compte de ces différences et s'efforce à ce que les femmes ou les filles bénéficient équitablement des retombées de l'intervention.	Le programme d'allocations offre des fonds aux familles pour encourager la scolarisation des filles, élément contribuant à réduire leur vulnérabilité au VIH.
<b>Posture de promotion de l'égalité entre les sexes</b>	Cherche explicitement à redéfinir et transformer les normes sexospécifiques et les relations entre les genres pour remédier aux inégalités existantes.	Remet en question et modifie les normes sexospécifiques et l'accès inégal aux ressources afin de renforcer la capacité des femmes à obtenir l'utilisation d'un préservatif par leurs partenaires masculins.



### III.

## Nouveau modèle de financement – opportunités de mobilisation

En 2012, le Fonds mondial a redéfini sa stratégie organisationnelle après avoir consolidé son processus de réformes, en maintenant l'accent sur la réalisation des objectifs de la stratégie en matière d'égalité entre les sexes. Le Fonds mondial a lancé le nouveau modèle de financement en 2013 dans le but de réaliser des investissements plus stratégiques, d'avoir un impact plus important et de promouvoir une participation plus active des exécutants et des partenaires. Le nouveau modèle de financement modifie la manière dont les candidats demandent des fonds, reçoivent l'approbation de leurs propositions, puis gèrent leurs subventions. Le « **Guide de transition : Nouveau modèle de financement du Fonds mondial** »<sup>9</sup> donne un aperçu utile du processus. Le nouveau modèle de financement comprend un calendrier d'exécution plus souple, un processus simplifié, une plus grande prévisibilité des ressources, une meilleure gestion des subventions et une priorité accordée aux pays les plus touchés par les maladies et disposant de peu de ressources. Il met également l'accent sur une plus grande implication de différentes parties prenantes, notamment par l'instauration d'un dialogue permanent au niveau du pays. Une première série de six pays candidats (le Zimbabwe, El Salvador, le Myanmar, la République démocratique du Congo, le Kazakhstan et les Philippines) et trois programmes régionaux ont déjà appliqué le nouveau modèle de financement. Le PNUD a commandé un rapport, intitulé « **L'expérience du Zimbabwe du nouveau modèle de financement du Fonds mondial** » qui rapporte l'expérience du Zimbabwe dans ce domaine, en mettant en évidence les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Les candidats de la phase intermédiaire et les candidats ordinaires suivront en 2014.

#### Encadré 1. Stratégie 2012–2016 du Fonds mondial : investir pour maximiser l'impact

Premier objectif stratégique : réaliser des investissements plus stratégiques : « accorder une priorité aux pays, aux interventions et aux populations où l'impact sera plus grand ; concevoir des approches assurant l'inclusion systématique des populations les plus à risque et des questions d'égalité entre les sexes dans les propositions ; renforcer et s'appuyer sur les politiques et mécanismes en place du Fonds mondial (cette approche comprend la stratégie en matière d'égalité entre les sexes, la stratégie en matière d'orientation sexuelle et d'identité sexuelle) qui visent à mettre davantage l'accent sur le genre et les populations les plus exposées au risque pendant le cycle de vie de la subvention. »



Quatrième objectif stratégique : promouvoir et protéger les droits de la personne : « les principes des droits de la personne, notamment la non-discrimination, l'égalité entre les sexes, la participation, la transparence et la responsabilisation, sont intégrés dans tous les aspects des activités du Fonds mondial. Définir les rôles, les responsabilités et les besoins en termes de capacités de toutes les structures du Fonds mondial et des parties prenantes au niveau national pour la mise en pratique de ces principes. »

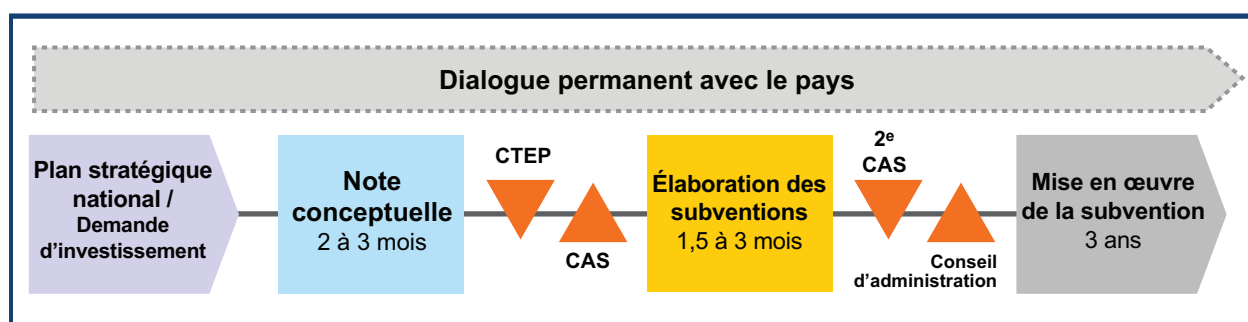
Disponible à : [http://www.theglobalfund.org/documents/core/strategies/Core\\_GlobalFund\\_Strategy\\_en/](http://www.theglobalfund.org/documents/core/strategies/Core_GlobalFund_Strategy_en/).

Le nouveau modèle de financement est un processus en huit étapes :

1. Renforcement des plans stratégiques nationaux
2. Alignement du processus du Fonds mondial sur le dialogue existant avec le pays
3. Élaboration et présentation d'une note conceptuelle
4. Examen indépendant des notes conceptuelles par le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) aux fins de recommandations à l'intention du Comité d'approbation des subventions (CAS)
5. Détermination des plafonds budgétaires par le Comité d'approbation des subventions
6. Élaboration des subvention
7. Approbation des subventions par le Comité d'approbation des subventions
8. Approbation des subventions par le Conseil d'administration du Fonds mondial

Ce processus en huit étapes est illustré à la Figure 1.

**Figure 1:** Processus du nouveau modèle de financement en huit étapes



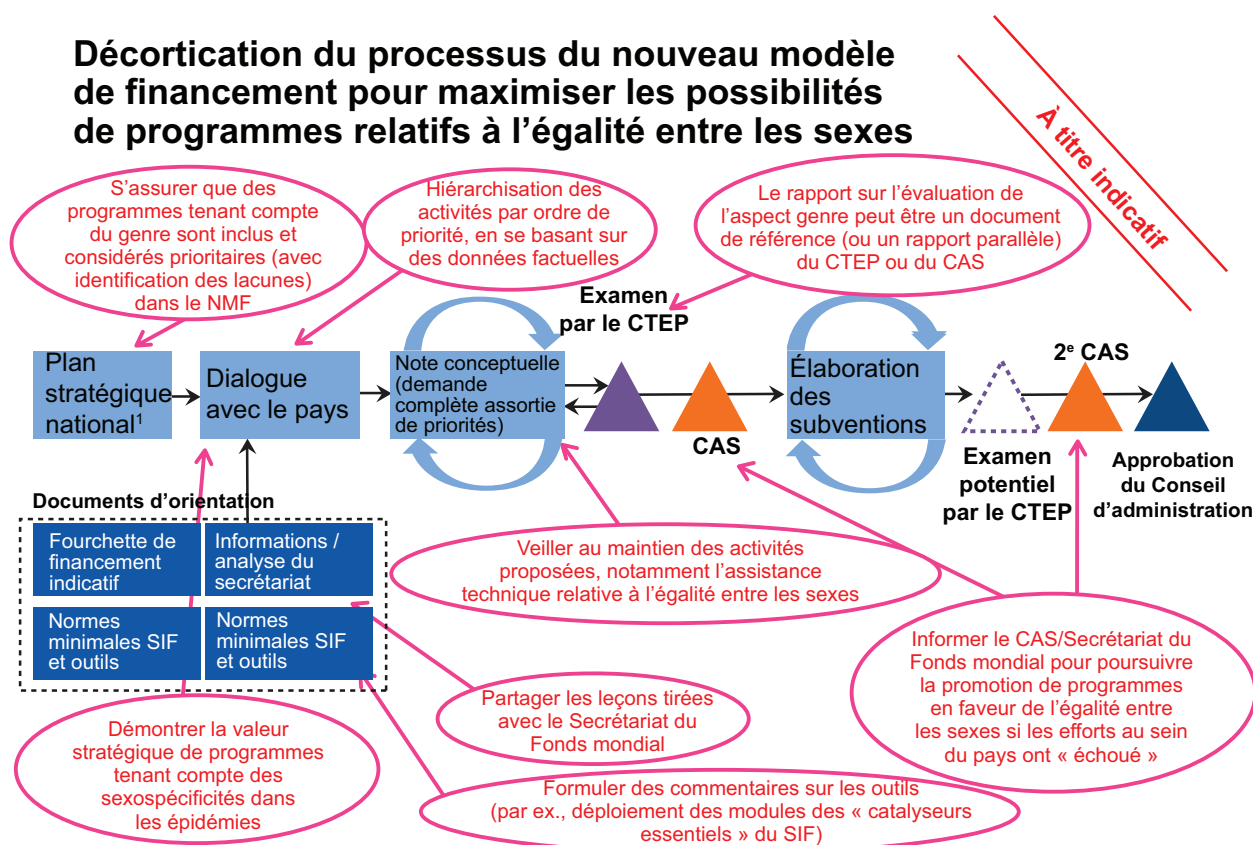
Adapté de: The Global Fund, 'Transition Manual for the New Funding Model of the Global Fund', Global Fund, Geneva, 2012, [http://www.theglobalfund.org/documents/core/newfundingmodel/Core\\_NewFundingModelTransition\\_Manual\\_en/](http://www.theglobalfund.org/documents/core/newfundingmodel/Core_NewFundingModelTransition_Manual_en/)

/



Ces étapes offrent quelques points d'entrée et des opportunités spécifiques pour intégrer le genre dans le processus du Fonds mondial, comme l'illustre la Figure 2 :

**Figure 2 :** Décortication du processus du nouveau modèle de financement pour maximiser les possibilités de programmes relatifs à l'égalité entre les sexes



Adapté de : Le Fonds mondial, « Unpacking NFM Process for Maximizing Opportunities for Gender Programming », Global Fund, Genève, 2013, <http://women4gf.org/wp-content/uploads/2013/10/engendering-NFM.pdf>.



Chaque étape du nouveau modèle de financement doit s'accompagner de mesures spécifiques pour garantir que les programmes proposés intègrent le genre à titre d'élément stratégique et essentiel dans la lutte contre le VIH. La checklist explique toutes les étapes à effectuer et propose les mesures à prendre relatives au genre pour chacune d'entre elles.

## 1. Renforcement des plans nationaux, des stratégies et des organismes, dont les instances de coordination nationale

Le Fonds mondial encourage fortement les pays à fonder leurs demandes de financement sur leurs stratégies et plans nationaux en matière de lutte contre le VIH,<sup>10</sup> lesquels auraient déjà dû être élaborés à l'aide du processus inclusif associant de multiples parties prenantes et évalués de manière indépendante. Le plan stratégique national (PSN) peut être examiné dans une optique sexospécifique utilisant une gamme d'outils, tels que l'outil d'évaluation de l'aspect genre élaboré par l'ONUSIDA.<sup>11</sup> Lorsqu'un pays ne dispose pas d'un plan stratégique national ou que celui-ci n'est plus à jour, un argument en faveur de l'investissement peut être avancé dans la note conceptuelle à l'appui de la demande de financement.<sup>12</sup> Si le pays est en train d'élaborer un nouveau plan stratégique national, l'outil de planification du PNUD « **Feuille de route : Intégration du genre dans les stratégies et les plans nationaux de lutte contre le VIH** » peut fournir une orientation utile.

L'instance de coordination nationale est l'organisme national responsable de la gestion du processus du Fonds mondial. Depuis le 1er janvier 2014, les instances de coordination nationale sont tenues de satisfaire de nouvelles exigences et normes minimales. Une de ces exigences et une de ces normes minimales ont une incidence spécifique sur les questions d'égalité entre les sexes. La **quatrième exigence minimale** (voir la liste complète des exigences en Annexe B) déclare que toutes les instances de coordination nationale doivent être à même de présenter :

« des preuves de la participation de personnes vivant avec le VIH ou représentant ces dernières, et de personnes affectées par la tuberculose ou par le paludisme ou représentant ces dernières, ainsi que de personnes originaires ou représentant des populations clés, sur la base de considérations épidémiologiques, ainsi qu'en matière de droits de la personne et de genre ». <sup>13</sup>

La norme minimale connexe exige une représentation équilibrée des hommes et des femmes (c.-à-d. au moins 30 % de participantes) au sein de l'instance de coordination nationale,<sup>14</sup> comme indiqué dans le Tableau 2.



**Tableau 2 : Exigence de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de l'instance de coordination nationale**

<p>La composition de l'instance de coordination nationale (<i>membres et substitués</i>) indique une représentation équilibrée des femmes</p>	<p><b>Non-conformité</b> La représentation féminine dans l'instance de coordination nationale est inférieure à 15 % ; OU aucune représentante possédant une expertise du genre n'a été désignée et rien ne montre que des efforts ont été entrepris pour assurer que la voix des femmes soit entendue.</p> <p><b>Conformité intermédiaire</b> La représentation féminine dans l'instance de coordination nationale se situe entre 15 et 29 % ; OU il apparaît clairement que des efforts sont déployés par l'instance de coordination nationale pour que la voix des femmes soit entendue, par la désignation d'une représentante possédant une expertise des questions d'égalité entre les sexes, laquelle représente des organisations de femmes et participe régulièrement aux réunions.</p> <p><b>Conformité complète</b> La proportion de membres féminins dans l'instance de coordination nationale est d'au moins 30 %</p>
---	---

Source : Le Fonds mondial, 'CCM Requirement on Balanced Gender Representation', Global Fund, Genève (non publié).

La stratégie en matière d'égalité entre les sexes du Fonds mondial traduit la prédominance des femmes et des filles dans les groupes vulnérables dans le contexte des trois maladies. Les nouvelles normes signifient que la documentation à l'appui d'une demande de fonds et les rapports concernant les subventions doivent non seulement inclure une analyse du genre, mais aussi une participation active des femmes et autres populations-clés affectées dans ces processus.<sup>15</sup>

### **Processus d'organisations régionales et d'organismes autres que les instances de coordination nationale**

La plupart des demandes présentées au Fonds mondial sont préparées par une instance de coordination nationale. Il existe deux autres types de demandes de subvention : celles formulées par un organisme autre qu'une instance de coordination nationale et celles formulées par une entité régionale. (1) Demandes émanant d'un organisme autre qu'une instance de coordination nationale : dans certaines circonstances, les pays peuvent soumettre une demande au Fonds mondial sans faire appel à une instance de coordination nationale.<sup>16</sup> (2) Les organisations régionales peuvent également bénéficier d'une subvention du Fonds mondial pour soutenir des initiatives régionales.<sup>17</sup>

Que l'admissibilité soit décidée par une instance de coordination nationale, un organisme autre qu'une instance de coordination nationale ou une organisation régionale, il est important que la subvention prenne en compte les dimensions sexospécifiques des trois maladies et prévoie des activités répondant aux inégalités entre les sexes et renforçant la position des femmes et des filles.

### **Liste de contrôle pour la 1<sup>ère</sup> étape :**

- L'analyse du plan stratégique national de lutte contre le VIH comprend une évaluation de l'aspect genre** : l'évaluation de l'aspect genre dans le plan stratégique national doit être entreprise dans le cadre du processus de préparation à l'étape du dialogue. Les questions à poser comprennent : l'analyse du plan stratégique national en place a-t-elle fait apparaître des points



forts et des faiblesses sur le plan de la démarche suivie, des structures et des systèmes publics, des approches politiques, de la législation, des insuffisances des capacités et de la budgétisation pour les interventions en matière de prévention, traitements et soins du VIH ? Contiennent-ils des éléments relatifs à l'égalité entre les sexes ? Le plan stratégique national recommande-t-il des programmes promoteurs de l'égalité entre les sexes ? Identifie-t-il la manière de combler les écarts dans les programmes relatifs à l'égalité entre les sexes ?

- Les besoins et les droits des femmes et des populations clés sont représentés dans l'instance de coordination nationale :** la représentation des hommes et des femmes au sein de l'instance de coordination nationale est-elle équilibrée ? La représentation des populations clés est-elle adéquate ? Y a-t-il une capacité d'élaboration de programmes en faveur de l'égalité entre les sexes au sein de l'instance de coordination nationale ? Le cas échéant, une demande de financement a-t-elle été soumise pour le renforcement des capacités d'élaboration de programmes en faveur de l'égalité entre les sexes au sein de l'instance de coordination nationale ?

## 2. Alignement du processus du Fonds mondial sur le dialogue existant avec le pays

L'instance de coordination nationale continuera à faire office d'organisme principal chargé de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des subventions. Les membres de l'instance et d'autres partenaires participant à la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial seront encouragés à instaurer une série de dialogues au niveau national afin de discuter des besoins et des priorités en matière de financement. La participation à ce processus devra inclure un large éventail de parties prenantes étant donné que, « afin d'élaborer des stratégies et des plans efficaces, tenant compte des sexes, une large participation multisectorielle est nécessaire ».<sup>18</sup>

Un élément important à utiliser dans le cadre du dialogue avec le pays est la « **Note d'information : Investissements stratégiques pour les programmes de lutte contre le VIH** »,<sup>19</sup> qui donne des orientations sur la manière d'examiner le plan stratégique national à la lumière des investissements stratégiques et sur l'élaboration de la note conceptuelle, afin de s'assurer que les interventions s'articulent autour des groupes et activités qui auront le plus fort impact sur les trois maladies.<sup>20</sup> Lors de l'évaluation de la valeur stratégique des interventions contre le VIH, les approches en matière d'investissement soulignent le besoin de déterminer les priorités d'allocation des ressources en fonction des activités dont il a été démontré qu'elles sont rentables, efficaces, permettent d'accroître l'équité et ont un impact maximal. Comme indiqué dans le document intitulé « **Comprendre et agir sur des catalyseurs essentiels et des synergies de développement pour réaliser des investissements stratégiques** » :

« Les droits humains et l'égalité entre les sexes sont deux facteurs essentiels à prendre en considération dans l'ensemble du Cadre d'investissement. Chaque activité programmatique de base comporte des dimensions d'égalité entre les sexes et de droits qui doivent être comprises et intégrées dans la phase de conception et de réalisation. En même temps, certains types d'actions centrées sur l'égalité entre les sexes et les droits de la personne constituent des « catalyseurs essentiels » de la riposte au VIH. D'autres actions menées pour promouvoir les droits de la personne et



l'égalité entre les sexes obtiennent de nombreux résultats, dont certains concernent la riposte au VIH : ce sont les « synergies de développement ».<sup>21</sup>

Le dialogue avec le pays devrait suivre un processus en quatre étapes pour classer, par ordre de priorité, les composantes de la riposte nationale au VIH en fonction du contexte, afin de formuler une demande motivée d'investissement. Une demande d'investissement motivée nécessite de tenir compte de la valeur stratégique des interventions spécifiques au VIH, en accordant une attention particulière à « l'équité, à l'efficacité et aux faits ».<sup>22</sup> **Pour appuyer une demande d'investissement dans des programmes tenant compte des sexospécificités au sein des méthodes d'investissement, il existe un certain nombre d'exemples pertinents d'interventions rentables et efficaces.** Quelques exemples d'initiatives réussies sont décrits sur le site Web <http://www.whatworksforwomen.org/>, qui recueille des informations sur les interventions effectuées dans plus de 100 pays, dont la réussite est largement démontrée.<sup>23</sup> En outre, les liens étroits entre l'inégalité entre les sexes, la violence sexiste et le VIH, par exemple, démontrent la valeur implicite d'une intégration des dimensions sexospécifiques dans les efforts de lutte contre l'épidémie. **Même en l'absence de preuves statistiquement significatives de leur efficacité ou rentabilité, les programmes tenant compte des sexospécificités et promoteurs de l'égalité entre les sexes peuvent se justifier face aux impacts négatifs et aux coûts élevés associés à l'inégalité entre les sexes en relation avec le VIH, et en tant qu'engagement fondamental envers l'équité et les droits de la personne.**

#### **Liste de contrôle pour la 2<sup>e</sup> étape :**

- Le processus repose sur une large représentation de participants :** un dialogue utile doit être engagé entre les participants qui représentent : des ministères et organismes publics clés (y compris ceux responsables de la lutte contre le VIH, de la santé, de la promotion de l'égalité entre les sexes, de l'aide sociale, de la justice, des finances, de la planification) ; la société civile ; les organisations non-gouvernementales œuvrant pour les droits des femmes et la riposte au VIH ; les organisations et les réseaux de femmes vivant avec le VIH ; des femmes, filles et transsexuels ; des chercheurs ; des organisations des droits de la personne ; des spécialistes des questions juridiques, biomédicales et sociales et des experts des questions liées au genre. Il conviendra d'accorder une attention particulière à la participation de femmes vivant ouvertement avec le VIH et/ou la tuberculose, de femmes affectées par ces maladies (par ex., les réseaux des aide-soignants à domicile) et des organisations de défense des droits et de la santé des femmes.
- Le dialogue, dans ses intentions et ses modalités, se veut représentatif d'un large éventail de points de vue :** un dialogue participatif permet à différentes parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations et recommandations, comme indiqué plus haut, et de prendre en compte les dimensions sexospécifiques et les facteurs structurels qui influencent la propagation et l'impact du VIH.
- Les dimensions sexospécifiques sont reflétées dans le rapport sur le dialogue :** en cas de préparation d'un rapport sur la réunion, s'assurer que les dimensions sexospécifiques des maladies sont présentées (comme indiqué dans le Tableau 1) et que les recommandations ont été notées.



### 3. Élaboration et présentation d'une note conceptuelle

À l'issue du dialogue avec le pays, une note conceptuelle est préparée.<sup>24</sup> La rédaction de la note conceptuelle doit se faire dans le cadre d'une procédure transparente impliquant un large spectre de parties prenantes invitées à jouer un rôle actif, dont les membres d'organismes autres que les instances de coordination nationale, des « groupes de populations clés »<sup>25</sup> et des femmes vivant avec le VIH ou affectées par cette maladie.<sup>26</sup> L'idéal serait que le groupe chargé de la rédaction comprenne au moins une personne représentant la riposte multisectorielle et/ou un point de vue tenant compte des sexes. Si non, il est crucial que ces points de vue soient pris en compte par les partenaires techniques. Le contexte de la maladie sur le plan national doit expliquer la situation épidémiologique et la riposte, y compris l'état d'avancement du plan stratégique national, et décrire les populations clés, les problèmes touchant à l'accès aux services et les contraintes du système. Les instances de coordination nationale peuvent bénéficier d'une assistance technique pour entreprendre une évaluation de l'aspect genre dans le plan stratégique national qui donnera lieu à des modalités de planification, budgétisation et suivi appropriées dans la note conceptuelle.

Les demandes d'investissement stratégique pour les trois maladies, ainsi que le renforcement des systèmes de santé et des systèmes communautaires, comprendront des directives claires et spécifiques sur la manière dont les pays peuvent concevoir des ripostes intégrant le genre et promotrices de l'égalité entre les sexes et mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles. Le Cadre d'investissement de l'ONUSIDA prévoit trois catégories d'investissement : six activités programmatiques de base dont l'efficacité est démontrée ; une série d'interventions critiques pour créer un environnement permettant d'obtenir un impact maximal (les « catalyseurs ») ; et le soutien apporté aux activités programmatiques déployées dans les secteurs de la santé et du développement au sens large, concernant la lutte contre le VIH et le sida (les « synergies »). L'égalité entre les sexes dans le contexte de l'investissement est considérée comme une « synergie », de même que d'autres problèmes de développement. Toutefois, l'inégalité entre les sexes peut aussi constituer un obstacle important à la prévention du VIH et à la dispense de traitement et de soins aux femmes et aux filles vivant avec le VIH, ainsi qu'à l'amélioration des services de planification familiale, de santé de la reproduction et maternelle. Dans de tels cas, l'ajout d'éléments relevant du genre dans les domaines de base du programme peut constituer un « catalyseur » essentiel pour obtenir des résultats. Le Cadre d'investissement de l'ONUSIDA n'identifie pas les programmes nécessaires pour étendre les interventions qui auront des répercussions positives sur les femmes et les filles, malgré un besoin évident. Il est toutefois important de définir clairement une demande d'investissement intégrant le genre et de mettre ainsi l'accent sur l'obtention d'un impact maximal.<sup>27</sup>

La « **Note d'information : Prise en compte des femmes, des filles et de l'inégalité entre les sexes** » du Fonds mondial contient des directives sur la manière d'intégrer les dimensions sexospécifiques dans les notes conceptuelles.<sup>28</sup> La « **Note d'information : Investissements stratégiques pour les programmes de lutte contre le VIH** »<sup>29</sup> devra être revue à la lumière des instructions de la note conceptuelle.



### Liste de contrôle pour la 3<sup>e</sup> étape :

- L'évaluation / l'analyse de l'aspect genre est terminée** : une analyse de l'aspect genre dans le contexte épidémiologique, social et économique du pays a-t-elle été entreprise ? L'outil d'évaluation de l'aspect genre de l'ONUSIDA sera utile pour ce processus.<sup>30</sup>
- La note conceptuelle comprend des recommandations pour améliorer la prise en compte des dimensions sexospécifiques des trois maladies** : l'évaluation de l'aspect genre et les résultats du dialogue relatifs au genre ont-ils donné lieu à des recommandations et des mesures spécifiques dans la note conceptuelle ? Voir le document du PNUD intitulé « **Feuille de route : Intégration du genre dans les stratégies et les plans nationaux de lutte contre le VIH** ». <sup>31</sup>
- Un argument a été invoqué pour un investissement en vue d'intégrer des programmes tenant compte du genre dans le plan stratégique national** : les relations entre les activités programmatiques de base liées au VIH, les catalyseurs essentiels et les synergies de développement ont-elles été examinées, en particulier en termes de déficits de financement, afin de déterminer la meilleure manière de soutenir des programmes efficaces de lutte contre le VIH ?<sup>32,33</sup>
- Une attention particulière a été accordée aux besoins et aux droits des femmes et des filles** : dispose-t-on de propositions sérieuses visant à réduire la vulnérabilité face au VIH, à remédier aux facteurs structurels de la transmission du VIH chez les femmes et les filles et à prévenir la transmission de cette maladie par le biais d'interventions en faveur des femmes, des filles et de l'égalité entre les sexes ?<sup>34,35</sup>
- La note conceptuelle est axée sur l'inégalité entre hommes et femmes, comme facteur influençant les vulnérabilités des femmes et des hommes, des jeunes filles et des jeunes garçons et autres populations clés** : la note conceptuelle prend-elle en considération les facteurs qui influencent les vulnérabilités différentes des hommes et des femmes et des autres populations clés ? Propose-t-elle des programmes qui remettent en question les normes sexospécifiques nuisibles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes ?<sup>36</sup> Renforce-t-elle les liens entre l'infection au VIH et les programmes portant sur la santé sexuelle et de la reproduction ? Tient-elle compte de l'impact de la stigmatisation sur l'efficacité des programmes ?<sup>37</sup>
- Une approche intégrant le genre a été appliquée dans les politiques et les plans relatifs à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien** : l'accès et le recours aux services de conseil et de dépistage du VIH<sup>38</sup> et aux traitements<sup>39</sup> ont-ils été analysés sous l'angle du genre ? Des réponses au fardeau des soins et du soutien différencié selon le genre en cas d'infection par le VIH ont-elles été proposées ?<sup>40</sup> Les obstacles à une dispense équitable des soins ont-ils été évalués ? La note conceptuelle comprend-elle des approches et des mesures stratégiques qui garantissent que l'accès et le recours aux services relatifs au VIH soient équilibrés entre les sexes ? Ici encore, l'outil d'évaluation de l'aspect genre élaboré par l'ONUSIDA sera utile pour ce stade du processus.<sup>41</sup>
- Les liens entre la violence sexiste et le VIH sont abordés, avec une mise en évidence de l'association bidirectionnelle entre la violence et le VIH en tant que causes et conséquences l'une de l'autre** : la note conceptuelle reconnaît-elle l'inégalité entre les sexes comme moteur essentiel de la violence sexiste, en mettant l'accent sur les liens entre la violence sexiste et le VIH ?<sup>42</sup> La note conceptuelle propose-t-elle d'aborder **la violence sexiste sous toutes ses formes**, comme les agressions commises par le partenaire sexuel, la violence sexuelle et la violence psychologique, tout comme la violence systémique, structurelle en périodes de paix, de conflits et dans les situations post-conflit ? Voir les directives contenues dans le rapport de l'OMS et de l'ONUSIDA intitulé « **Addressing violence against women and HIV/AIDS: What Works?** » (Lutte contre la violence faite aux femmes dans le cadre du VIH/sida : qu'est-ce qui fonctionne ?)



#### 4. Examen indépendant des notes conceptuelles par le Comité technique d'examen des propositions aux fins de recommandations à l'intention du Comité d'approbation des subventions

#### 5. Détermination des plafonds budgétaires par le Comité d'approbation des subventions

Une des caractéristiques novatrices du nouveau modèle de financement est le renforcement du dialogue entre les planificateurs du pays et le Secrétariat du Fonds mondial pour arriver à un accord sur la subvention. Il devrait permettre d'instaurer une meilleure compréhension du programme demandé pour le financement et de remédier aux problèmes d'ordre méthodologique pouvant être rencontrés dans l'analyse épidémiologique, l'étude de faisabilité et la détermination du budget.

Le Secrétariat du Fonds mondial offre davantage de formation à l'intention des gestionnaires de portefeuille du Fonds pour les aider à mieux comprendre le contexte des approches promotrices de l'égalité entre les sexes et le soutien au pays pour définir les activités relatives à l'égalité entre les sexes recommandées dans le cadre de la subvention.

Le dialogue englobe le Comité technique d'examen des propositions, le Comité d'approbation des subventions et l'accord de subvention. Il est probable que le processus comprendra des communications suivies avec un ou un petit groupe de représentants du pays. Il est important qu'une personne disposant d'une expertise, de pouvoirs, de responsabilités et sensibilisée aux questions de l'égalité entre les sexes remplisse cette fonction et reste en communication permanente avec le groupe des parties prenantes au sens large, comme le directeur de l'instance nationale chargée de la lutte contre le VIH ou le directeur du mécanisme national pour l'égalité entre les sexes.

#### Liste de contrôle pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étapes :

- Un champion de haut niveau a été désigné pour veiller à ce qu'il soit accordé une attention permanente aux dimensions sexospécifiques des trois maladies :** un « champion » chef de file pour l'égalité entre les sexes sur le plan national a-t-il été identifié et désigné ?
- Le gestionnaire de portefeuille fait preuve d'une compréhension de la perspective sexospécifique et du programme qui a été recommandé :** le gestionnaire de portefeuille du Fonds fait-t-il preuve d'une compréhension de la perspective sexospécifique et du programme qui a été recommandé et a-t-il envisagé la manière de définir les indicateurs pour la mise en œuvre ?
- Des liens ont été établis et maintenus entre le gestionnaire de portefeuille du Fonds et des organisations féminines :** un lien et/ou des relations existent-ils entre le gestionnaire de portefeuille du Fonds et des organisations féminines ou des partenaires techniques ?
- Un processus a été mis en place pour assurer la diffusion de l'information sur les résultats de la négociation aux principales parties prenantes intéressées aux questions de l'égalité entre les sexes :** les parties prenantes intéressées par cette question (y compris les organisations de femmes vivant avec le VIH ou affectées par cette maladie) ont-elles été tenues informées des résultats de la négociation et avisées en cas de modifications apportées aux activités proposées ?
- Un budget suffisant a été alloué afin d'assurer la mise en œuvre de réponses classées par ordre de priorité, pour aborder les dimensions sexospécifiques du VIH :** des budgets suffisants ont-ils été prévus pour les activités de facilitation de la mise en œuvre des réponses classées par ordre de priorité, visant à prendre en compte les dimensions sexospécifiques du VIH ?



## 6. Élaboration des subventions

## 7. Approbation des subventions par le Comité d'approbation des subventions

## 8. Approbation des subventions par le Conseil d'administration du Fonds mondial

La note conceptuelle et le processus de retour d'information entre le Comité technique d'examen des propositions et le Comité d'approbation des subventions devraient permettre de conclure plus rapidement l'accord de subvention et sa mise en œuvre après l'approbation du Conseil d'administration du Fonds mondial. Le processus qui suit devrait également optimiser les possibilités, offertes à l'instance de coordination nationale et/ou aux exécutants, de suivre l'avancement des équipes de pays du Secrétariat du Fonds mondial, ainsi que d'autres fournisseurs de soutien technique.

### Liste de contrôle pour les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étapes :

- Les résultats et les activités sexospécifiques ont été intégrés dans l'accord** : l'accord de subvention incorpore-t-il des interventions spécifiques et ciblées pour aborder les dimensions sexospécifiques du VIH, telles qu'identifiées par, entre autres, l'évaluation de l'aspect genre, le dialogue national et l'analyse des données stratégiques, au niveau des activités ?
- Des opportunités ont été créées pour encourager une plus grande participation des organisations de femmes vivant avec le VIH ou affectées par cette maladie, ainsi que des organisations de protection de la santé et des droits des femmes, à titre de sous-réceptaires et de sous-sous-réceptaires** : les responsabilités réparties entre les sous-réceptaires et les sous-sous-réceptaires ont-elles énoncées ? Une attention particulière a-t-elle été accordée à la participation d'organisations de femmes vivant avec le VIH ou affectées par cette maladie, ainsi que d'organisations de protection de la santé et des droits des femmes ?
- Le budget comprend des ressources allouées en fonction des besoins et des vulnérabilités propres à chacun des sexes** : apparaît-il clairement que le budget tient compte du genre, en allouant des ressources en fonction des besoins et des vulnérabilités propres au genre ?
- Le soutien à la mise en œuvre comprend une assistance technique continue avec mise à disposition d'expertise en matière de sensibilisation au genre lors de la mise en œuvre** : le soutien et l'assistance technique continue sont assurés par le Secrétariat et les partenaires techniques pour résoudre les problèmes de gestion des subventions, avec une attention et une expertise particulières pour ce qui est de la sensibilisation au genre dans la mise en œuvre.
- Des plans ont été établis pour tenir compte de la possibilité que le principal réceptaire, le sous-réceptaire ou le sous-sous-réceptaire n'aient pas les capacités suffisantes pour mettre en œuvre des programmes tenant compte du genre** : si le principal réceptaire, le sous-réceptaire et le sous-sous-réceptaire responsables de la mise en œuvre de programmes promoteurs de l'égalité entre les sexes rencontrent des difficultés, ne disposent pas des capacités suffisantes ou n'ont pas de compte à rendre et ne sont pas communicatifs, des efforts significatifs sont-ils déployés pour améliorer la compréhension des enjeux et aborder de nouveau la manière dont les activités programmatiques pourraient être entreprises par ces acteurs ou d'autres personnes ?





## V.

# Suivi et évaluation des performances

Outre les huit étapes exposées dans le nouveau modèle de financement, il est tout aussi important de prendre en compte les **indicateurs de performance, les budgets, ainsi que la pratique de suivi et évaluation**. Comme dans le cas du dialogue avec le pays et de la note conceptuelle, il est indispensable de veiller à ce que les indicateurs de performance, les budgets et les rapports sur l'état d'avancement du programme intègrent les dimensions sexospécifiques de l'épidémie nationale et de la riposte au VIH. Ces informations peuvent comprendre :

- a. des données ventilées par sexe et par âge ;<sup>43</sup>
- b. des mesures budgétaires promotrices de l'égalité entre les sexes, comme la pondération budgétaire selon la ventilation reflétée dans les indicateurs,<sup>44</sup> et
- c. un plan de suivi et évaluation de l'aspect genre.<sup>45</sup>

Le nouveau modèle de financement a défini une série d'exigences en matière de suivi et évaluation tout au long du cycle de vie de la subvention. Pendant la phase de négociation de la subvention, c'est l'instance de coordination nationale et/ou le principal bénéficiaire qui est responsable du plan de suivi et évaluation<sup>46</sup> et du cadre de résultats.<sup>47</sup>

Pendant la mise en œuvre des subventions, le principal bénéficiaire est chargé de faire le point sur les progrès réalisés et d'émettre les demandes de décaissement (actuellement appelés « Rapports d'étape et demandes de décaissement »)<sup>48</sup> qui comprennent des comptes-rendus sur l'exécution du programme, les conditions et les mesures administratives, lesquels pourront, à terme, faire partie des outils modulaires du Fonds mondial. En outre, au cours de la mise en œuvre, l'agent local du Fonds effectuera une vérification des données sur le terrain, ainsi qu'une évaluation rapide de la qualité du service. Chaque année, le Secrétariat sélectionnera un maximum de 20 subventions qui seront soumises à un contrôle de la qualité des données effectué par un organisme indépendant. Il est important d'assurer la formation et l'information du principal bénéficiaire et de l'agent local du Fonds afin que le contrôle de la qualité des données englobe les dimensions sexospécifiques des données. Cela signifie, à tout le moins, de vérifier que les données sont suffisamment ventilées par sexe et par âge.



### Liste de contrôle pour le suivi et l'évaluation des résultats :

- Le cadre de suivi est conçu pour prendre en compte les questions liées au genre :** existe-t-il un cadre de suivi qui permette de comprendre spécifiquement l'impact du programme sur les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les transsexuels et autres populations clés, avec des indicateurs clairement définis de façon à comprendre le changement à différents niveaux de l'accord de subvention ? Voir le document du PNUD intitulé « **Feuille de route : Intégration du genre dans les stratégies et les plans nationaux de lutte contre le VIH** », les « **indicateurs sur le VIH/sida sexospécifiques développés par la Banque mondiale pour le suivi et évaluation** » et le prochain Recueil d'informations sur l'égalité entre les sexes et les indicateurs du VIH.<sup>49</sup>
- Le recueil de faits et de documents relatifs au genre est en cours :** le principal bénéficiaire est-il en mesure de recueillir des preuves de la portée du programme et de collecter les données tirées de sa propre mise en œuvre, ainsi que de celle des sous-bénéficiaires et des sous-sous-bénéficiaires afin d'évaluer l'état d'avancement des interventions au regard des dimensions sexospécifiques du VIH et de l'inégalité entre les sexes ?
- Il existe des indicateurs et des cibles sexospécifiques dans le cadre d'évaluation :** les indicateurs sur l'égalité entre les sexes et les données de référence ventilées par sexe (femmes/hommes) ont-ils été saisis ? Un plan pour la poursuite des activités de collecte et d'analyse a-t-il été établi ? Existe-t-il des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre des programmes promoteurs de l'égalité entre les sexes qui comprennent des mesures du processus, ainsi que des réalisations et des résultats ?<sup>50</sup> Existe-t-il des données à la fois qualitatives et quantitatives sur les activités liées à l'égalité entre les sexes, comme les enquêtes, comptes-rendus, groupes de réflexion, interviews et observations ?



Cette checklist présente des mesures concrètes à l'appui des activités suivantes :

- (1) s'attaquer aux inégalités entre les sexes qui constituent un facteur social de vulnérabilité au VIH ;
- (2) assurer la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes en tant que catalyseur essentiel et une synergie de développement pour des investissements stratégiques dans la lutte contre le VIH ; et
- (3) développer des interventions promotrices de l'égalité entre les sexes dans la lutte contre le VIH.

Par la même occasion, ces efforts serviront également à promouvoir l'égalité entre les sexes, les droits de la personne et les objectifs de développement durable. Le nouveau modèle de financement et la stratégie en matière d'égalité entre les sexes du Fonds mondial, qui s'engagent expressément à accorder une attention particulière à l'égalité entre les sexes et aux droits de la personne, sont un excellent moyen de travailler à plusieurs niveaux. Ce faisant, le déploiement du nouveau modèle de financement crée une opportunité intéressante d'orienter les ressources en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits de la personne dans la riposte au VIH, à titre d'investissements stratégiques dans les secteurs de la santé et du développement – dans les subventions nouvelles et en cours. En accordant une plus grande attention à l'intégration d'interventions tenant compte du genre et promotrices de l'égalité entre les sexes, il est également possible de promouvoir une action plus vigoureuse et plus stratégique contre la tuberculose et le paludisme. Alors que l'intérêt accru envers l'égalité entre les sexes dépend, en partie, de la quantité d'éléments factuels et d'informations recueillis, notamment des données cohérentes, ventilées par sexe et par âge, il nécessite également un engagement aux plus hauts niveaux politiques. Cette combinaison de ressources, d'engagement politique, de données factuelles de qualité et d'informations stratégiques supplémentaires est essentielle pour la réalisation de programmes plus efficaces, plus efficaces et plus équitables.



# Annexe A

## Exemples d'interventions citées dans la stratégie en matière d'égalité entre les sexes du Fonds mondial<sup>51</sup>

- a. Tenir compte des différents besoins et de la vulnérabilité des femmes et des hommes, des filles et des garçons, ainsi que des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des transsexuels, des bisexuels et des lesbiennes ;
- b. Répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles, ainsi que des hommes et des garçons en matière de santé et réduire les freins à un accès équitable à la prévention, aux traitements et aux soins (y compris en ce qui concerne le manque de services de santé spécialisés, ciblés et intégrés, les participations aux frais demandées aux usagers, les pratiques et attitudes discriminatoires de la part du personnel soignant, etc.)
- c. S'attaquer aux facteurs imposant une charge disproportionnée en termes de soins et de soutien aux femmes et aux personnes âgées, et mettre en place des programmes permettant d'alléger ce fardeau ;
- d. Réduire les risques et les facteurs favorisant la vulnérabilité des femmes et des filles à l'infection par les trois maladies et soulager celles qui sont déjà infectées (réduire également la violence sexiste, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce ou forcé, les lacunes dans l'accès à l'éducation, le lévirat, l'accroissement du risque en cas de grossesse, la discrimination à l'emploi, etc.)
- e. S'intéresser aux femmes confrontées à des difficultés d'accès aux services de soins, très exposées aux risques d'infection au VIH ou particulièrement marginalisées, comme les professionnelles du sexe, les personnes qui font usage de drogues par injection, les lesbiennes, les personnes bisexuelles ou transsexuelles, les partenaires d'hommes bisexuels.
- f. Prévoir des programmes d'émancipation des femmes et des filles pour qu'elles puissent se protéger en ayant accès à des soins de santé sexuelle et de la reproduction, à des mesures de prévention contrôlée par les femmes (préservatif féminin, négociation pour obtenir l'utilisation du préservatif, etc.) et à l'éducation. Dans ce contexte, le Fonds mondial encouragera les activités renforçant les services intégrés de santé sexuelle et de la reproduction et de lutte contre le VIH/sida ;
- g. Cibler les problèmes structurels aggravant la vulnérabilité des femmes, des filles, des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des transsexuels, des bisexuels et des lesbiennes, de même que les inégalités et discriminations socioculturelles, juridiques, politiques et économiques ;
- h. Veiller à ce que les hommes et les garçons soient ciblés par des interventions appropriées en matière de prévention, de traitement et de soins ;
- i. Avoir recours à des démarches promotrices qui fassent participer les hommes et les garçons à la lutte contre les inégalités entre les sexes et/ou les amènent à s'engager en ce sens.

# Annexe B

## Exigences relatives à l'admissibilité des instances de coordination nationale et normes minimales adoptées par le Fonds mondial<sup>52</sup>

### Exigences d'admissibilité et normes minimales connexes

#### Première exigence :

Le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale : (i) coordonnent la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large spectre de parties prenantes, aussi bien membres que non membres de l'instance, à la préparation des demandes et à l'examen des activités à y inclure ; (ii) documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les groupes de population clés à la mise au point des demandes de financement, notamment les populations les plus exposées au risque.

**Normes minimales connexes :** aucune.

#### Deuxième exigence :

Le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale : (i) désignent un ou plusieurs bénéficiaires principaux lors de la présentation de leur demande de financement ; (ii) documentent une procédure transparente de désignation de tous les bénéficiaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés, selon des critères clairement définis et objectifs ; (iii) documentent la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel susceptible d'influencer la procédure de désignation des bénéficiaires principaux.

**Normes minimales connexes :** aucune.

#### Troisième exigence :

Reconnaissant l'importance du suivi stratégique, le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale lui présentent un plan de suivi pour tous les financements approuvés par le Fonds mondial. Ce plan doit exposer le détail des activités de suivi et décrire la manière dont l'instance de coordination nationale compte assurer la participation des parties prenantes, membres et non-membres de l'instance, au suivi stratégique, et en particulier des organismes non gouvernementaux et des personnes vivant avec les maladies ou affectées par ces dernières.

**Normes minimales connexes :**

- L'organisme responsable du suivi mène des activités de contrôle pour discuter, avec chaque bénéficiaire principal, des difficultés rencontrées et identifie les problèmes, le besoin éventuel d'une reprogrammation et la ventilation correspondante de fonds entre les activités du programme, si nécessaire.
- L'instance de coordination nationale prend des décisions et des mesures correctrices chaque fois que des problèmes sont identifiés.
- Elle fait part des résultats du suivi au Secrétariat du Fonds mondial, ainsi qu'aux parties prenantes du pays concerné, sur une base trimestrielle selon le processus défini dans le plan de suivi.



#### Quatrième exigence :

« Le Fonds mondial exige de toutes les instances de coordination nationale des preuves de la participation de personnes vivant avec le VIH ou représentant ces dernières, et de personnes affectées\* par la tuberculose\*\* ou par le paludisme\*\*\* ou représentant ces dernières, ainsi que de personnes originaires ou représentant des populations clés affectées\*\*\*\*, sur la base de considérations épidémiologiques, ainsi que des droits de la personne et de l'aspect genre.

- \* Soit les personnes qui ont vécu avec ces maladies dans le passé ou celles qui sont originaires de communautés où elles sont endémiques
- \*\* Dans les pays où la tuberculose représente un problème de santé publique ou là où une demande de financement a été faite ou a été auparavant approuvée pour la lutte contre la tuberculose
- \*\*\* Dans les pays confrontés à une transmission continue du paludisme ou là où une demande de financement a été faite ou a été auparavant approuvée pour la lutte contre le paludisme
- \*\*\*\* Le Secrétariat peut supprimer l'exigence de représentation des populations clés affectées s'il le juge nécessaire pour assurer la protection des individus »

#### Normes minimales connexes :

- L'instance de coordination nationale CCM assure une représentation équilibrée des hommes et des femmes (la stratégie en matière d'égalité entre les sexes du Fonds mondial précise en quoi les femmes et les filles constituent des groupes affectés clés dans le contexte des 3 maladies).

#### Cinquième exigence :

Le Fonds mondial exige que tous les membres d'instances de coordination nationale représentant une circonscription non gouvernementale soient sélectionnés par cette dernière selon une procédure transparente et documentée, établie au sein de chaque circonscription. Cette exigence concerne tous les membres ne relevant pas du secteur gouvernemental, notamment ceux représentant les personnes soumises à la quatrième exigence, mais pas les partenaires multilatéraux ou bilatéraux.

#### Normes minimales connexes :

- Les représentants des secteurs de la société civile nationale doivent constituer au moins 40 % des membres de l'instance de coordination nationale.
- L'instance de coordination nationale a mis en place une procédure clairement définie pour solliciter l'avis et communiquer des informations en retour aux groupes qui ont sélectionné les membres chargés de représenter leurs intérêts au sein de l'instance.
- L'instance de coordination nationale élit son président et son (ou ses) vice-président(s) qui doivent être issus de secteurs différents (gouvernement, société civile nationale et partenaires du développement) et également observer les bonnes pratiques de gouvernance, à savoir le changement et la rotation périodique des dirigeants, conformément aux statuts de l'instance.

#### Sixième exigence :

Afin d'assurer une gestion adéquate des conflits d'intérêts, le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale : (i) élaborent et publient une politique de gestion des conflits d'intérêts applicable à tous les membres et à toutes les fonctions. Cette politique doit préciser que les membres de l'instance de coordination nationale déclareront périodiquement les conflits d'intérêts les concernant ou touchant d'autres membres de l'instance. Elle doit également préciser que les membres ne participeront pas aux décisions présentant un conflit d'intérêts, notamment aux décisions concernant le suivi et la sélection ou le financement des bénéficiaires nationaux ou des sous-bénéficiaires, et les instances de coordination nationale doivent l'établir ; (ii) mettent en œuvre leur politique sur les conflits d'intérêts pendant toute la durée des subventions du Fonds mondial et présentent les preuves de son application dès lors que celui-ci les demande.

#### Normes minimales connexes :

- Pour assurer l'efficacité de la prise de décisions, l'instance de coordination nationale veille à ce que le nombre de membres en son sein ne dépasse pas 1 personne par groupe représenté (à l'exception des membres nommés d'office sans droits de vote).

# Notes finales

1. PNUD, 'Changing with the World: UNDP Strategic Plan: 2014–17', PNUD, New York, 2013, [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/UNDP\\_strategic-plan\\_14-17\\_v9\\_web.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/UNDP_strategic-plan_14-17_v9_web.pdf).
2. ONUSIDA, 'UNAIDS Report on the Global AIDS Epidemic 2013', ONUSIDA, Genève, 2013, [http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/epidemiology/2013/gr2013/UNAIDS\\_Global\\_Report\\_2013\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/epidemiology/2013/gr2013/UNAIDS_Global_Report_2013_en.pdf).
3. Voir ONUSIDA, 'UN Secretary-General issues recommendations to bolster AIDS response in order to meet 2015 targets', ONUSIDA, Genève, 30 avril 2012, [www.unaids.org/en/resources/presscentre/pressreleaseandstatementarchive/2012/april/20120430prsgreport/](http://www.unaids.org/en/resources/presscentre/pressreleaseandstatementarchive/2012/april/20120430prsgreport/).
4. Un certain nombre de documents comportent des recommandations concrètes pour la prise en considération des dimensions sexospécifiques du VIH. Voir, à titre d'exemple, PNUD, 'Essential Actions on Gender and AIDS', PNUD, New York, 2008, [http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/hiv-aids/essential-actions-on-gender-and-aids/EA\\_Eng.pdf](http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/hiv-aids/essential-actions-on-gender-and-aids/EA_Eng.pdf); ONUSIDA, 'Agenda for Accelerated Country Action for Women, Girls, Gender Equality and HIV', ONUSIDA, Genève, 2010, [http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2010/agenda\\_for\\_accelerated\\_country\\_action\\_en.pdf](http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2010/agenda_for_accelerated_country_action_en.pdf); et ONU-Femmes, 'Transforming the national AIDS response: mainstreaming gender equality and women's human rights into the "three ones"', ONU-Femmes, New York, 2012, <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2012/EN-Transforming%20the%20AIDS%20Response-blue%20pdf.pdf>.
5. Le Fonds mondial, 'The Global Fund's Strategy for Ensuring Gender Equality in the Response to HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria', Fonds mondial, Genève, 2008, <http://www.theglobalfund.org/en/library/publications/other/>.
6. Ibid.
7. Un plan de mise en œuvre de la stratégie en matière d'égalité entre les sexes est en cours de préparation. Les interventions engloberont les trois maladies et le renforcement des systèmes de santé, à titre d'annexe au plan de mise en œuvre de la nouvelle stratégie. Les données à ce jour sur les approches mises en œuvre dans le portefeuille des subventions sont encore limitées et les intentions de la stratégie n'ont pas encore été transposées au niveau national dans les activités liées aux subventions. Voir Pangaea Global AIDS Foundation, 'Formative Evaluations of the Gender Equality and Sexual Orientation and Gender Identities Strategies of the Global Fund', Pangaea Global AIDS Foundation, Oakland, CA, 2011, [http://www.theglobalfund.org/documents/core/strategies/Core\\_GenderAndSOGIEvaluation2011\\_Report\\_en/](http://www.theglobalfund.org/documents/core/strategies/Core_GenderAndSOGIEvaluation2011_Report_en/).
8. Remme et al., 'The Cost and Cost-effectiveness of Gender-focused Interventions for HIV: A Systematic Review', ONUSIDA, Genève, 2013, non publié; et TrueChild, 'Gender Assessment Tools for Philanthropic Officers', TrueChild, Washington, DC, 2009, <http://www.truechild.org/Images/Interior/findtools/gender%20assessment%20tool.pdf>.
9. Le Fonds mondial, 'Transition Manual for the New Funding Model of the Global Fund', Fonds mondial, Genève, 2012, [http://www.theglobalfund.org/documents/core/newfundingmodel/Core\\_NewFundingModelTransition\\_Manual\\_en/](http://www.theglobalfund.org/documents/core/newfundingmodel/Core_NewFundingModelTransition_Manual_en/)
10. Cette recommandation s'applique aux plans spécifiques à une maladie (par ex., un plan national de lutte contre le VIH) ou un plan national de santé.
11. Voir, à titre d'exemple, PNUD, 'On Course: Mainstreaming Gender into National HIV Strategies and Plans – A Roadmap', PNUD, New York, 2012, <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/HIV-AIDS/HIV%20MDGs%20and%20Development%20Planning/UNDP-Roadmap-12-11-2012-final.pdf>; International Center for Research on Women, 'An Action Guide for Gender Equality in National HIV Plans: Catalyzing Change through Evidence-based Advocacy', International Center for Research on Women, Washington, DC, 2011, <http://www.icrw.org/files/publications/Action%20Guide%20for%20Gender%20Equality%20in%20National%20HIV%20Plans.pdf>; ONU-Femmes, 'Transforming the national AIDS response: mainstreaming gender equality and women's human rights into the "three ones"', ONU-Femmes, New York, 2012, <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2012/EN-Transforming%20the%20AIDS%20Response-blue%20pdf.pdf>; et ONUSIDA, 'Operational Guide on Gender and HIV/AIDS: a rights-based approach', ONUSIDA, Genève, 2005, <http://www.unfpa.org/hiv/docs/rp/op-guide.pdf>.
12. Voir ONUSIDA, 'Investing for results. Results for people. A people-centered investment tool towards ending AIDS', UNAIDS/ PCB(30)12.CRP.4, ONUSIDA, Genève, 2012, [http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2012/JC2359\\_investing-for-results\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2012/JC2359_investing-for-results_en.pdf).
13. Voir, de manière générale, le Fonds mondial, 'CCM Eligibility Requirements, Minimum Standards & Updated Guidelines', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/ccm/guidelines/>.

14. Voir David Garmaise, 'CCMs Will Be Required to Meet New Minimum Standards Starting in 2015', Aidspace, numéro 229, 8 octobre 2013, [http://www.aidspace.org/gfo\\_article/ccms-will-be-required-meet-new-minimum-standards-starting-2015](http://www.aidspace.org/gfo_article/ccms-will-be-required-meet-new-minimum-standards-starting-2015).
15. Le Fonds mondial, 'CCM Eligibility Requirements, Minimum Standards & Updated Guidelines', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/ccm/guidelines/>.
16. Voir, de manière générale, le Fonds mondial, 'Non-CCM', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/accesstofunding/eligibility/nonccm/>.
17. Voir, de manière générale, le Fonds mondial, 'Regional Organization', Fonds mondial, Genève, 2013, [www.theglobalfund.org/en/accesstofunding/eligibility/ro/](http://www.theglobalfund.org/en/accesstofunding/eligibility/ro/).
18. PNUD, 'On Course: Mainstreaming Gender into National HIV Strategies and Plans – A Roadmap', PNUD, New York, 2012, <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/HIV-AIDS/HIV%20MDGs%20and%20Development%20Planning/UNDP-Roadmap-12-11-2012-final.pdf>.
19. Voir le Fonds mondial, 'Strategic Investment Guidance & Information Notes', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/accesstofunding/notes/>.
20. Cette note d'information sera révisée au début de 2014.
21. PNUD, 'Understanding and Acting on Critical Enablers and Development Synergies for Strategic Investments', PNUD, New York, 2012, [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/hivaids/English/UNAIDS\\_UNDP\\_Enablers\\_and\\_Synergies\\_ENG.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/hivaids/English/UNAIDS_UNDP_Enablers_and_Synergies_ENG.pdf).
22. ONUSIDA, 'Investing for results. Results for people. A people-centered investment tool towards ending AIDS', UNAIDS/PCB(30)12.CRP.4, ONUSIDA, Genève, 2012, [http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2012/JC2359\\_investing-for-results\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2012/JC2359_investing-for-results_en.pdf).
23. Voir, de manière générale, What Works for Women and Girls, [www.whatworksforwomen.org](http://www.whatworksforwomen.org).
24. Voir, de manière générale, le Fonds mondial, 'New Funding Model', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/fundingmodel/>.
25. Le Fonds mondial définit comme suit les groupes de population clés : les femmes et les filles, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transsexuelles, les consommateurs de drogues injectables, les professionnels du sexe hommes, femmes et transsexuels, ainsi que leur clientèle, les prisonniers, les réfugiés et les migrants, les personnes vivant avec le VIH, les adolescents et les jeunes, les enfants vulnérables et les orphelins, et les populations dont la situation humanitaire est préoccupante. Il convient d'ajouter à ces groupes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les populations indigènes, les personnes vivant avec la tuberculose et le paludisme et les personnes travaillant dans des environnements qui favorisent la transmission de la tuberculose.
26. De même, la note conceptuelle doit décrire la manière dont les représentants des organisations de femmes, les personnes vivant avec l'une des trois maladies et autres populations clés affectées participeront activement à la mise en œuvre de la demande de financement, notamment en participant à des interventions qui s'attaqueront aux entraves juridiques ou politiques à l'accès aux services.
27. Voir Robin Gorna, 'Thought Piece: The Global Fund's New Funding Model: Steps to secure gender transformative responses to AIDS through Strategic Investment Frameworks—Annex 2 to the Analysis of the Implementation of the Global Fund Gender Equality Strategy in Round 8 and 9 HIV Programs', AIDS Strategy, Advocacy and Policy Ltd, Brighton, 10 octobre 2012; et PNUD, 'Integrating gender into strategic investment approaches', PNUD, New York (à paraître prochainement).
28. Le Fonds mondial, 'The Global Fund Information Note: Addressing Women, Girls and Gender Equality', Fonds mondial, Genève, 2012, [http://www.theglobalfund.org/documents/core/infonotes/Core\\_Gender\\_InfoNote\\_en/](http://www.theglobalfund.org/documents/core/infonotes/Core_Gender_InfoNote_en/).
29. Le Fonds mondial, 'Strategic Investment Guidance & Information Notes', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/accesstofunding/notes/>.
30. ONUSIDA, 'Gender Assessment Tool', ONUSIDA, Genève (à paraître prochainement), <http://www.unaids.org/en/targetsandcommitments/eliminatinggenderinequalities/>.
31. PNUD, 'On Course: Mainstreaming Gender into National HIV Strategies and Plans – A Roadmap', PNUD, New York, 2012, <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/HIV-AIDS/HIV%20MDGs%20and%20Development%20Planning/UNDP-Roadmap-12-11-2012-final.pdf>.
32. La Note d'information du Fonds mondial 'Strategic Investments for HIV Programs' explique que les catalyseurs comprennent des catalyseurs sociaux et programmatiques. Les « catalyseurs sociaux » soutiennent les personnes vivant avec le VIH ou vulnérables à l'infection en créant des environnements sociaux et juridiques favorables pour l'accès aux services et pour la protection de soi, tandis que les « catalyseurs programmatiques » contribuent à accroître l'efficacité et la demande des programmes de base ». Disponible à [http://www.theglobalfund.org/documents/core/infonotes/Core\\_HIV\\_InfoNote\\_en/](http://www.theglobalfund.org/documents/core/infonotes/Core_HIV_InfoNote_en/).
33. Voir PNUD et ONUSIDA, 'Understanding and acting on critical enablers and development synergies for strategic investments', PNUD, New York, et ONUSIDA, Genève, 2012, <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hiv-aids/understanding-and-acting-on-critical-enablers-and-development-sy/>.





34. Pour plus de détails sur le ciblage des interventions en matière de prévention à l'intention des femmes, visiter le site What Works for Women & Girls à <http://www.whatworksforwomen.org/chapters/5-Prevention-for-Women>.
35. ONUSIDA, 'Operational Guide on Gender and HIV/AIDS: a rights-based approach', ONUSIDA, Genève, 2005, <http://www.unfpa.org/hiv/docs/rp/op-guide.pdf>.
36. Voir, à titre d'exemple, Stepping Stones à <http://www.steppingstonesfeedback.org/>; The Image Study à <http://genderviolence.lshtm.ac.uk/research-portfolio/intervention-with-micro-finance-for-aids-and-gender-equity-image-south-africa/>; et SASA! à <http://raisingvoices.org/>.
37. Voir The People Living with HIV Stigma Index à [www.stigmaindex.org](http://www.stigmaindex.org).
38. Pour plus de détails sur le ciblage des activités de conseil et de dépistage du VIH chez les femmes, visiter le site <http://www.whatworksforwomen.org/chapters/11-HIV-Testing-and-Counseling-for-Women/sections/27-HIV-Testing-and-Counseling-for-Women>.
39. Pour plus de détails sur les problèmes de traitement touchant les femmes, visiter le site <http://www.whatworksforwomen.org/chapters/13-Treatment>; et sur la réponse aux besoins sexuels et de reproduction des femmes vivant avec le VIH, voir <http://www.whatworksforwomen.org/chapters/15-Meeting-the-Sexual-and-Reproductive-Health-Needs-of-Women-Living-With-HIV/sections/35-Meeting-the-Sexual-and-Reproductive-Health-Needs-of-Women-Living-With-HIV>.
40. Pour plus de détails sur les soins et les activités de soutien, visiter le site <http://www.whatworksforwomen.org/chapters/23-Care-and-Support>.
41. ONUSIDA, 'Gender Assessment Tool', ONUSIDA, Genève (à paraître prochainement), <http://www.unaids.org/en/targetsandcommitments/eliminatinggenderinequalities/>.
42. Voir OMS et ONUSIDA, 'Addressing violence against women and HIV/AIDS: What Works?', OMS et ONUSIDA, Genève, 2010, [http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241599863\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241599863_eng.pdf).
43. Voir, à titre d'exemple, OMS, 'Gender Inequalities and HIV', OMS, Genève, 2013, [http://www.who.int/gender/hiv\\_aids/en/](http://www.who.int/gender/hiv_aids/en/); PNUD, 'On Course: Mainstreaming Gender into National HIV Strategies and Plans – A Roadmap', PNUD, New York, 2012, <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/HIV-AIDS/HIV%20MDGs%20and%20Development%20Planning/UNDP-Roadmap-12-11-2012-final.pdf>; UNAIDS, 'Gender Assessment Tool', ONUSIDA, Genève (à paraître prochainement), <http://www.unaids.org/en/targetsandcommitments/eliminatinggenderinequalities/>; Shelah S. Bloom and Svetlana Negroustoeva, 'Compendium of Gender Equality and HIV Indicators', MEASURE Evaluation, 2013; et PEPFAR, 'PEPFAR: Addressing Gender and HIV/AIDS', PEPFAR, Washington, DC, non daté, <http://www.pepfar.gov/documents/organization/185947.pdf>.
44. Voir, à titre d'exemple, 'Gender responsive budgeting' at <http://www.gender-budgets.org/>; et Debbie Budlender et Guy Hewitt, 'Gender budgets make more cents: country studies and good practices', Commonwealth Secretariat, Londres, 2002, <http://internationalbudget.org/wp-content/uploads/Gender-Budgets-Make-More-Cents-Country-Studies-and-Good-Practice.pdf>.
45. Voir, à titre d'exemple, Moussavi et al., 'Addressing Gender Inequality in HIV: a framework for gender-sensitive monitoring and evaluation – Addressing Inequalities: The Heart of the Post-2015 Development Agenda and the Future We Want for All', 2012, <http://www.worldwewant2015.org/node/283515>.
46. Voir, de manière générale, le Fonds mondial, 'Monitoring and Evaluation Plan Guidelines', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/me/documents/planguidelines/>.
47. Voir, de manière générale, le Fonds mondial, 'Performance Frameworks', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/me/documents/performanceframeworks/>.
48. Voir, de manière générale, le Fonds mondial, 'Performance-based Funding', Fonds mondial, Genève, 2013, <http://www.theglobalfund.org/en/about/grantmanagement/pbf/>.
49. Bloom et Negroustoeva, 'Compendium of Gender Equality and HIV Indicators' (à paraître prochainement).
50. Pour une discussion sur l'utilisation des indicateurs des droits de la personne pour mesurer les progrès réalisés en matière de santé, voir S. Gruskin et L. Ferguson, 'Using indicators to determine the contribution of human rights to public health efforts', Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, 2009, Vol. 87: 14–19; et S. Gruskin et N. Daniels, 'Process Is the Point. Justice and Human Rights: Priority Setting and Fair Deliberative Process', American Journal of Public Health, Sept. 2008, Vol. 98, No. 9: 1573–77.
51. Le Fonds mondial, 'The Global Fund's strategy for ensuring gender equality in the response to HIV/AIDS, tuberculosis and malaria', Fonds mondial, Genève, 2008, <http://www.theglobalfund.org/en/library/publications/other/>. Veuillez noter que ce texte est en cours de révision.
52. Voir David Garmaise, 'CCMs Will Be Required to Meet New Minimum Standards Starting in 2015', Aidspace, numéro 229, 8 octobre 2013, [http://www.aidspace.org/gfo\\_article/ccms-will-be-required-meet-new-minimum-standards-starting-2015](http://www.aidspace.org/gfo_article/ccms-will-be-required-meet-new-minimum-standards-starting-2015).









*Au service des  
peuples des nations*

Programme des Nations Unies pour le développement  
Bureau des politiques de développement  
One United Nations Plaza  
New York, NY 10017, États-Unis  
Tel: +1 212 906 5081  
Pour plus d'informations : [www.undp.org/](http://www.undp.org/)

